Ecrit par Echo du Mardi le 29 septembre 2021

AERO-PROPRETE SARL/ AERO PROPRETE SARL

Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 02 novembre 2026
Département : Vaucluse
Cette annonce paraîtra le 29 septembre 2021 sous réserves d'incidents

SCP Stéphanie JEANJEAN
BOUDON, Henri PASSEBOIS
Olivier JEANJEAN
Notaires Associés
Carpentras

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Olivier JEANJEAN, Notaire, titulaire d'un Office Notarial à CARPENTRAS, 100 Avenue Wilson, le 16 septembre 2021, enregistré à SPF AVIGNON 1er bureau, le 24 septembre 2021, dossier 2021 00050351 réf 2021 N 1903 la Société dénommée **AERO-PROPRETE**, Société à responsabilité limitée au capital de 3000 €, dont le siège est à CARPENTRAS (84200), 29 rue des marins, identifiée au SIREN sous le numéro 451864730 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de AVIGNON A VENDU A la Société dénommée **AERO PROPRETE**, Société à responsabilité limitée au capital de 2500 €, dont le siège est à CARPENTRAS (84200), 55 rue du Docteur Zamenhof, identifiée au SIREN sous le numéro 900782095 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de AVIGNON, un fonds de commerce de nettoyage auprès des entreprise et des particuliers sis à CARPENTRAS (Vaucluse) 29 Rue des Marins, lui appartenant, connu sous le nom commercial AERO-PROPRETE et pour lequel il est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de AVIGNON, sous le numéro 451 864 730. Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Ecrit par Echo du Mardi le 29 septembre 2021

signature de l'acte. Il en aura la jouissance à compter du même jour par la confusion de ses qualités de propriétaire et locataire-gérant. La location-gérance consentie au cessionnaire pour une durée de 18 mois ayant commencé à courir le 1er octobre 2010 pour se terminer le 31 mars 2012 et régulièrement prolongée jusqu'à ce jour, est donc résiliée purement et simplement à compter du 16 septembre 2021 sans indemnité de part ni d'autre.
La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de CENT MILLE EUROS (100 000,00 EUR), s'appliquant aux éléments incorporels pour QUATRE-VINGT-QUINZE MILLE EUROS (95 000,00 EUR), au matériel pour CINQ MILLE EUROS (5 000,00 EUR).
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour unique insertion
Le notaire
3951999

Publié le 29/09/2021

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !